

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2022-2023
(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse
valable du 15 août 2022 au 31 mars 2023)

Massif 14 – Le Bouchet (communes concernées au verso)
(à retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Société :

Nom – Prénom : CHARENTEAU Hugues Marc

Adresse : 17 rue de l'ancien poste 36350 CHATEAU GRENIER

Téléphone(s) : 0549 87 80 10 / 06 81 72 92 52

Mail : Charenteau - marc @ orange . fr

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou Mandataire

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : Lureuil 36220

Lieu-dit principal : la Trincardière

Superficies (d'après les natures cadastrales)				
Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
<u>4,615ha</u>				

Fait à Château Grenier, le 30 - 1 - 2023 Signature du demandeur :

J.P. Charenteau

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 9.02.2023

Pol
Le Président,
Gérard Génichon.

G. Legendre